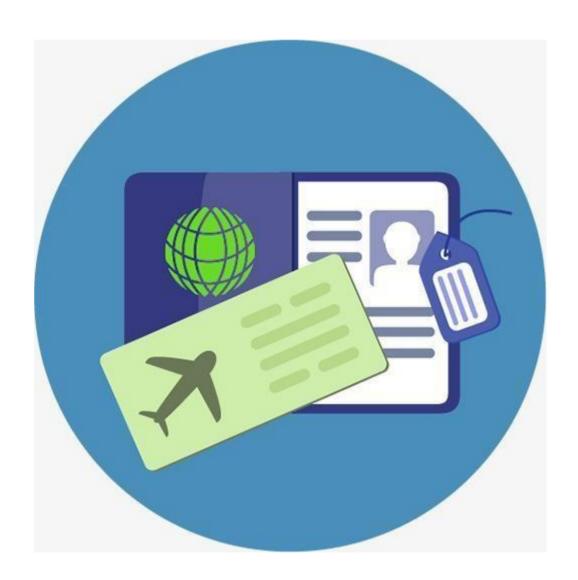
GUIDE VISAS COLOMBIE





Consulado General de Colombia en París
Dirección de Asuntos Migratorios, Consulares y Servicio al Ciudadano

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES3
II.	OÙ DEPOSER LA DEMANDE ?4
III.	CONDITIONS4
IV.	PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN VISA4
Α.	DEMANDE EN LIGNE 5
	RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES
c. co	OMPLETER LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE6
C1	. Documentation générale pour tous les visas7
	2. Documentation additionnelle pour les mineurs et personnes sous tutelle8
	8. Documentation additionnelle pour les Rotary, ASF ou autres échanges milaires8
	L. Documentation additionnelle pour un visa d'étudiante ou stage
D.	DÉLAIS & SUIVI DE VOTRE DEMANDE10
E.ENT	RETIEN10
F. NOT	IFICATION11
G.	TARIFS11
V.	TYPES DE VISAS12

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

✓ POUR VERIFIER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA CONSULTEZ LE LIEN **SUIVANT**: https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos

Chère Madame, Cher Monsieur, nous vous informons que la procédure de demande de visa se déroule entièrement 100% en ligne, le visa est délivré par email sous forme de e-visa (visa électronique) en PDF.

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa_

https://www.cancilleria.gov.co/visa-linea



: Il est conseillé de faire la procédure environ 1 mois avant la date de voyage prévue.

Le e-visa (visa électronique)est suffisant pour que les étrangers puissent effectuer leurs démarches auprès de Migration Colombie (cédula de extranjería). Plus d'information: www.migracioncolombia.gov.co

✓ Une fois le dossier créé en ligne, vous devez payer les frais de dossier en ligne par carte bleue uniquement ou PSE (sauf si le visa est gratuit, par exemple le visa PVT).

ATTENTION: Si vous avez demandé un visa Vacances - Travail PVT vous devez régler l'étude de visa comme \$0 EUROS (c'est gratuite).

PAIEMENT EN LIGNE

https://tramites.cancilleria.gov.co/apostillalegalizacion/pago/iniciopagotc.aspx

PLUS D'INFORMATION

https://www.cancilleria.gov.co/tramites servicios/visa/costos-medios-pago-oficinas-atencion

- ✓ Dans le cas où vous ne trouveriez pas une information dans ces documents ou sur notre site web. vous pouvez nous envoyer un e-mail à visas@consulatcolombie.com / cparis@cancilleria.gov.co
 - Guide Visas (espagnol) http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/abece-visas

✓ Pour tout renseignement supplémentaire sur les règles de migration, vaccination, entrée et sortie de Colombie, veuillez consulter le site : www.migracioncolombia.gov.co

II. OÙ FAIRE LA DEMANDE?

Toute la demande, les paiements (frais de demande et visa) ainsi que la délivrance de visa sont effectués en ligne, **aucun rendez-vous n'est requis au consulat.** La demande de visa se fait 100% en ligne via le lien suivant :

https://tramitesmre.cancilleria.gov.co/tramites/enlinea/solicitarVisa.xhtml

III. CONDITIONS

- ✓ Lisez tout avec attention. <u>Assurez-vous de fournir tous les documents</u> demandés.
- ✓ Choisissez le type de visa qui correspond à votre activité prévue en Colombie, afin d'éviter que votre demande soit non-admise et devoir régler à nouveau des frais de dossier.

Seules les demandes faites en ligne sont traitées, ne vous déplacez pas au Consulat. Toute question concernant la procédure peut être envoyée à visas@consulatcolombie.com

IV. PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN VISA

- 1. Pour faire votre demande 100% en ligne : https://tramitesmre.cancilleria.gov.co/tramites/enlinea/solicitarVisa.xhtml
- 2. Le Consulat vous donnera une réponse par e-mail dans un délai de **10 jours**, après le règlement du paiement d'étude dans le système.
- 3. Si votre dossier est complet, vous devez payer le coût de votre visa. Ensuite, un visa numérique sera envoyé à l'e-mail enregistré sur votre formulaire de visa en ligne.
- **4.** Si le dossier n'est pas complet vous serez notifié par e-mail. Vous devrez compléter le dossier en ligne dans un délai inférieur à 30 jours après sa date de création, sinon votre dossier expirera et vous devrez faire une nouvelle demande de visa.

✓ Les documents rédigés en France doivent être accompagnés de <u>leur apostille</u> et traduction à l'espagnol par un traducteur agréé (par exemple <u>les lettre des</u> demandes de visa et prise en charge financière).

A l'exception de :

- Les relevés de compte et les attestations bancaires ne doivent pas être apostillés ni traduits. Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.
- Les documents d'identité.



LES APOSTILLES: Vous devez d'abord faire légaliser le document au servicedes légalisations de la Mairie, ensuite vous devez demander L'apostille à la Cour d'Appel. Les deux démarches sont gratuites.

A. DEMANDE EN LIGNE

- 1. Faite votre demande en ligne.
- 2. Assurez-vous de **bien** choisir le type de visa correct.
- 3. Choisissez bien le « Consulat à Paris » comme bureau de demande.
- 4. Remplissez l'information demandée.

ATTENTION:

Assurez-vous d'écrire tous **les noms** (*Apellidos*) **et prénoms** (*nombres*) <u>tels qu'ils apparaissent dans votre passeport</u>. Rappelez-vous que, la lettre I (i) peut être confondue avec le chiffre 1 et le zéro (0) avec la lettre O.

5. Pour finir de remplir votre dossier en ligne vous devez avoir toute la documentation demandée en PDF et une photo d'identité fond blanc qu'il faudra télécharger. Les informations marquées par un * sont obligatoires.

Téléchargez tous les documents dans le dossier en ligne au format PDF. Si votre dossier est composé de plusieurs documents vous pouvez essayer de faire un seul PDF avec plusieurs documents (ex : les relevés bancaires). <u>TELECHARGEZ UN SEUL PDF PAR BOUTON DE TELECHARGEMENT SINON LE DEUXIEME PDF EFFACERA LE PREMIER.</u>

- ✓ Si vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut être inadmise « INADMITIDA » et vous devrez payer à nouveau les frais de dossier. La « inadmisión » n'est pas un refus, vous pourrez refaire une nouvelle demande tout de suite.
- ✓ Le numéro de dossier en ligne « **NUMERO DE SOLICITUD** » qui apparaîtra à la fin du formulaire vous servira pour **modifier ou compléter** votre dossier avant de payer les frais de dossier.
- ✓ Une fois les frais de dossier payés, si votre dossier n'est pas complet, vous allez recevoir un message de dossier non conforme «**REQUERIDA** » avec la liste des

documents manquants.

✓ A la fin du message de « requerimiento » vous allez recevoir <u>un nouveau numéro</u> de « NUMERO DE SOLICITUD » : <u>C'est avec ce</u> <u>nouveau numéro</u> <u>que vous devrez</u> <u>modifier votre demande en ligne</u>.

ATTENTION:

Le numéro de « solicitud » change à chaque « requerimiento ».



Assurez-vous d'avoir les photos en format JPG, ainsi que les documents spécifiques en fonction du visa demandé au format PDF.

B. SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR

Toutes les informations au sujet des visas se trouvent uniquement sur :

√ Réglementation des visas :

Résolution 5477 de 2022 :

https://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/FOTOS2020/5477%20del%2022%20de%20julio%20de%202022 0.pdf

http://www.cancilleria.gov.co/tramites servicios/visa/abece-visas

✓ Pièces à fournir :

http://www.cancilleria.gov.co/tramites servicios/visa/requisitos

C. COMPLETER LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Documentation générale pour la demande de visa en ligne. Vous devez choisir le typede visa qui vous convient selon l'activité et séjour prévue en Colombie.

Les documents rédigés en langue étrangère, doivent être apostillés puis traduits en espagnol par un traducteur assermenté (à l'exception des documents bancaires)

L'autorité apostillant en France est la Cour d'Appel de votre juridiction. Vérifiez les documents que vous devez apostiller et traduire pour chaque type de visa.

C1. Documentation générale pour tous les visas :

- Remplir votre demande de visa en ligne.
- Présenter un passeport en cours de validité au moment de la demande et pendant la durée du séjour en Colombie.

ATTENTION:

- Sachez que si vous êtes déjà allé en Colombie, vous devez joindre une copie de tous les tampons d'entrée ou de sortie de Colombie apposés par *Migración Colombia* (Autorité Migratoire Colombienne).
- Si vous étés en Colombie vous ne pourrez pas demander le visa dans ce consulat.
- Si vous n'êtes pas français, vous devez joindre une copie de votre titre de séjour français en cours de validité. Les européens non français résidents en France devront joindre un justificatif de domicile en France.
- Joindre une photocopie de la page principale du passeport sur laquelle figureront les données personnelles du titulaire.
- Joindre une (1) photo d'identité récente de type passeport. Photographie en couleur avec une bonne définition, sur fond blanc et au format JPG (maximum 300KB). Regardez de face à l'appareil et la tête doit être centré et doit apparaître complète, les deux yeux doivent être ouverts et les deux oreilles visibles.
- Les photos doivent être scannées dans une résolution de bonne qualité.
- Compléter la liste des documents selon le type de visa demandé.

C2. Documentation additionnelle pour les mineurs et pour les personnes sous tutelle

- Document prouvant le nom des parents ou des personnes ayant la garde ou la tutelle.
 - Copie intégrale de l'Acte de Naissance apostillée et traduite par un traducteur assermenté. Les extraits plurilingues d'acte de naissance ne sont pas acceptés.
- Lettre en français indiquant la personne qui se porte responsable financièrement de l'enfant pendant son séjour en Colombie. Cette lettre doit être apostillée et traduite en espagnol par un traducteur assermenté.
- Relevés de compte de la personne qui assume la responsabilité financière (6 derniers mois). Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.
- Lettre des parents demandant le visa pour le mineur ou la personne sous tutelle et désignant le responsable ou tuteur du mineur pendant son séjour en Colombie. La procuration doit être apostillée et traduite par traducteur assermenté.
- Lettre en espagnol de la personne en Colombie en acceptant la responsabilité du mineur. Cette lettre doit être notariée (autenticada) et accompagnée d'une copie du document d'identité (cédula de ciudadanía) de la personne qui signe.

C3. Documentation additionnelle pour les Rotary, ASF ou autres échanges similaires

Compléter la liste des exigences particulières selon le type de visa demandé. y compris les suivantes :

- Lettre signée par le représentant légal de l'institution (Rotary, ASF, autres) Sur la lettre doit figurer :
 - Nom de l'institution ou de la société, NIT (si légalement constitué en Colombie) et informations de contact.
 - Identification complète de l'étranger telle qu'elle apparaît dans le passeport.
 - Activité, durée et horaire prévus pour l'étranger.
 - Lien avec l'étranger et qualification ou expertise.

- **DECLARATION DE RESPONSABILITE ECONOMIQUE** pour les frais deséjour et de voyage de l'étranger.
- Lorsque l'institution qui soutient la demande est privée et constituée à l'étranger, elle doit fournir un certificat d'existence et de représentation légale ou le document qui agit en tant que tel. Ce document doit être apostillé et traduit en espagnol par traducteur officiel.
- Présenter les relevés bancaires de l'institution correspondant aux 6 mois précédant la demande ou attestation de bonne tenue de compte de l'entreprise. Les entités publiques ne doivent pas les présenter. Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.
- Document prouvant le nom des parents ou des personnes ayant la garde ou la tutelle. Les documents <u>doivent être apostillés et traduits en espagnol par</u> traducteur assermenté :
 - Copie intégrale de l'Acte de Naissance. Les extraits plurilingues d'actede naissance ne sont pas acceptés.
- Procuration des parents dans laquelle ils demandent au Consulat d'expédier un visa au mineur et désignant comme responsables ou tuteurs du mineur le représentant légal du programme. La procuration doit être apostillée et traduite par traducteur assermenté.
- Lettre du représentant légal du programme acceptant la responsabilité légale du mineur pendant son séjour en Colombie. Cette lettre doit être notariée et accompagnée d'une copie du document d'identité (cédula de ciudadanía) de la personne qui signe.
- Lettre de l'entité scolaire acceptant le mineur en échange.
- Assurance maladie avec couverture sur le territoire national contre tout risque en cas d'accident, de maladie, de maternité, d'invalidité, d'hospitalisation, de décès ou de rapatriement, pour la durée prévue de leur séjour dans le pays.

C4. Documentation additionnelle pour un visa d'étudiante ou stage

- LETTRE DE DEMANDE de visa signée par le demandeur du visa ou par la personne qui prend en charge financièrement le séjour (dans le cas où le demandeur n'est pas indépendant financièrement), celle-ci doit contenir :
- ✓ Identification complète du demandeur du visa et/ou du responsable financier.
- ✓ Explication du lien avec le demandeur du visa (si la lettre est signée par le responsable financier) ex : père, mère, etc.
- ✓ La raison du voyage et sa durée.
- ✓ Déclaration de responsabilité économique pour les frais de séjour et des déplacements du demandeur du visa (si la lettre est signée par le responsable financier du séjour) OU déclaration de responsabilité économique pour ses propres dépenses (si la lettre est signée par le demandeur du visa).
- RELEVES BANCAIRES des 6 derniers mois (du demandeur de visa ou de la personne qui prend en charge financièrement le voyage selon le cas). Une seule page par mois

(celle qui contient le bilan du mois). Les documents bancaires ne doivent pas être apostilles ni traduits.

- LETTRE D'ACCEPTATION de l'université colombienne indiquant obligatoirement l'intensité horaire hebdomadaire (minimum 10h de cours par semaine).
- Assurance maladie avec couverture sur le territoire national contre tout risque en cas d'accident, de maladie, de maternité, d'invalidité, d'hospitalisation, de décès ou de rapatriement, pour la durée prévue de leur séjour dans le pays.
- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE + TAMPONS D'ENTREE ET DE SORTIE DU TERRITOIRE COLOMBIEN OU VISA SI VOUS AVEZ DEJA SEJOURNE EN COLOMBIE.
- Titre de séjour français en cours de validité si c'est le cas.

D. DÉLAIS & SUIVI DE VOTRE DEMANDE

- Une fois les frais de visa payés en ligne, le Consulat vous donnera une réponsesous **10 jours**.
- Si le Consulat vous demande de compléter votre dossier, vous aurez jusqu'à
 10 jours calendrier pour la faire, comptés à partir de la date d'enregistrement en ligne de la demande.
- Si votre dossier est complet: On vous demandera de payer le visa en ligne.
- <u>Si le dossier n'est pas conforme</u>: Vous allez recevoir une notification de dossier incomplet, vous devez modifier et compléter votre dossier en ligne avant le terme de 10 jours, sinon votre demande expirera et vous devrez faire une nouvelle demande de visa, et payer de nouveau les frais de dossier.

À partir de la date de la mise à jour, le Consulat a jusqu'à 10 jours ouvrables pour vous donner une réponse.

E. ENTRETIEN

En règle générale le Consulat ne convoque pas à un entretien au Consulat, toute la demande, paiement et délivrance du visa se font 100% en ligne.

F. NOTIFICATIONS

• Visa REQUERIDA:

 Si le dossier n'est pas complet, si les documents ne sont pas lisibles, si la photo n'est pas conforme, si les informations sont ambiguës, entre autres.

Visa INADMITIDA:

- Quand le type de visa choisi ne correspond pas à l'activité prévue.
 - La « inadmisión » n'est pas un refus, l'étranger pourra enregistrerune nouvelle demande de visa.
 - Après que votre demande de visa ait été demandée trois fois.
 - Par compétence discrétionnaire du Consulat.

Visa AUTORIZADA:

 Si la demande de visa correspond à l'activité á réaliser en Colombie, si vous remplissez les conditions prévues par la loi votre visa sera autorisé et délivré en format numérique via e-mail.

Visa RECHAZADA:

 Quand le visa est refusé, l'étranger ne pourra pas enregistrer une nouvelle demande de visa dans les 6 mois qui suivent le refus.

Finalement, en cas de non admission ou refus de visa à la discrétion de l'État colombien, aucun avis émis sur l'étude et la décision finale d'une demande de visane pourra être révoqué.

G. TARIFS

Tous les tarifs se trouvent sur :

https://www.cancilleria.gov.co/tramites servicios/visa/costos-medios-pago-oficinas-atencion

- Vous devez payer l'étude de visa 10 jours après la création de votredossier.
 - Assurez-vous de choisir le Consulat à Paris comme bureau de demande lors de votre demande en ligne si vous se trouve en Paris o DOM-TOM.

PAIEMENT EN LIGNE

https://tramites.cancilleria.gov.co/apostillalegalizacion/pago/iniciopagotc.aspx

• PLUS D'INFORMATION

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/costos-medios-pago-oficinas-atencion

Si vous ne pouvez pas effectuer votre paiement en ligne, vous devez prendre rendez-vous (vous ou une tierce personne) pour payer au Consulat :

https://paris.consulado.gov.co/newsroom/news/nueva-quia-para-solicitud-decitas-y-protocolo-de-atencion-del-consulado-general-de

Il faut choisir "Pagos de copias de registro civil, pagos de visas, pagos de apostillas y otras consultas"

V. TYPES DE VISAS

- Il existent trois grandes familles de visa, chacune a des sous-catégories :
 - Visa de Visitante Visa Visiteur « V »
 - Visa de Migrante Visa Migrant « M »
 - Visa de Residente Visa Résident « R »

Vous pouvez consulter tous les différents types de visa sur le lien suivant : https://www.cancilleria.gov.co/visas/larga-estancia

ATTENTION:

Toutes les informations nécessaires concernant la sortie de France devront être vérifiées avec le service de migration de ce pays. De même, pour l'entrée en Colombie, il faudra vérifier les conditions d'entrée et vaccins avec Migración Colombia. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : https://www.migracioncolombia.gov.co/

Consulado General de Colombia en París
Dirección de Asuntos Migratorios, Consulares y Servicio al
Ciudadano